

L'an deux mil dix-sept, le trois juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le vingt-six juin deux mil dix-sept, se sont réunis à la salle des fêtes d'Ennordres, sous la présidence de Madame Laurence RENIER

Séance du lundi 3 juillet 2017

Délibération n° 2017-07-32

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 26

Conseillers titulaires : 26 – Mesdames Anne CASSIER, Annette RAFIGNAT, Laurence RENIER, Annette BUREAU, Marie-France DORISON, Ariane CHESTIER, Denise SOULAT, Sylvie GIBOINT

Messieurs Denis MARDESSON, Jean-Marc LETOURNEAU, Jean CASSIER, François GRESSET, Jean-Claude TURPIN, Sylvain DUVAL, Alain TASSEZ, Patrick DECROIX, Lionel POINTARD, Ulrich BAUDIN, Hugues DUBOIN, Daniel GAUTIER, Joël COULON, Gérard CHALINE, Bernardino ADDIEGO, Gilbert ETIEVE, François COUDRAT, Lucien RAFFESTIN,

Conseillers titulaires absents : 9 - Mesdames Martine MALLET et Claudine RUZE,

Messieurs Jean-Pierre ROUARD, Pascal MARGERIN, Jean-Pierre ENGUERRAND, Xavier TABOURNEL, David DALLOIS, Béraud De VOGÛE et Hervé De POMYERS

Conseiller suppléant : 0

Pouvoirs : 2 – Monsieur Jean-Pierre ROUARD donne pouvoir à Madame Marie-France DORISON, Monsieur Jean-Pierre ENGUERRAND donne pouvoir à Madame Ariane CHESTIER

Secrétaire de Séance : Anne CASSIER

Objet : FINANCES – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Délibération n°2017-07-32 visant à autoriser l'installation de deux bornes de rechargement pour véhicule électrique supplémentaires à Blancafart et à Ennordres

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1321-1 et suivants ;

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher ;

Vu la délibération n°2014-12-78 du Conseil communautaire transférant au Syndicat Départemental d'Énergie du Cher la compétence relative aux infrastructures de recharge des véhicules électriques ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2015-10-44 en date du 20 octobre 2015 portant sur l'implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques et désignation des délégués ;

Vu la délibération n°2017-03-14 en date du 20 mars 2017 portant sur l'implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances – Administration Générale en date du 20 Juin 2017 ;

Considérant l'intérêt du projet,

La Présidente rappelle le contexte.

En adhérant au SDE18, la Communauté de communes Sauldre et Sologne s'est engagée dans le déploiement de bornes de recharges pour véhicules électriques sur son territoire.

Le schéma départemental des infrastructures de recharge des véhicules électriques, proposé par le Syndicat Départemental d'Énergie (SDE 18), définit le nombre et les lieux d'implantation des bornes.

Sur les 7 bornes à implanter au total, 3 ont déjà été installées à Argent sur Sauldre, Aubigny sur Nère et la Chapelle d'Angillon.

A ce jour et pour finaliser le schéma d'implantation du SDE18, il reste 4 bornes à implanter dans les mêmes conditions que celles déjà installées, sur les communes d'Ennordres, de Ménétréol sur Sauldre, de Brinon sur Sauldre et d'Aubigny sur Nère.

Toutefois, les communes de Blancafart et d'Ennordres ont demandé l'implantation d'une borne pour la première (Blancafart) et l'implantation d'une seconde borne pour Ennordres au lieu-dit la Surprise.

Les modalités financières :

Coût d'implantation d'une borne : 800 €

Ces deux bornes seront financées comme suit : 390 € à la charge de la commune via un fond de concours et 410 € à la charge de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne.

Cette proposition a été présentée à la commission Finances – Administration Générale du 20 juin 2017 qui a émis un avis favorable.

Il convient d'acter ces deux nouvelles implantations ainsi que les modalités financières de ce projet par la prise d'une délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 28, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0, le Conseil de Communauté,

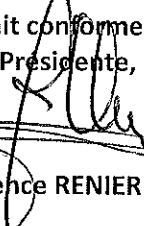
DÉCIDE

Article 1^{er} : D'ACTER ces deux nouvelles implantations ainsi que les modalités financières de ce projet.

Article 2 : D'AUTORISER la Présidente à signer tout document afférent à l'installation de ces bornes.

Article 3 : D'AUTORISER la Présidente à signer tout document afférent à la présente délibération

*Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Sous-préfecture de Vierzon le 5 juillet 2017
Et
Publication ou Notification du 5 juillet 2017*

Pour extrait conforme
La Présidente,

Laurence RENIER

